



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9743<sup>e</sup>** séance

Mercredi 9 octobre 2024, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Hauri . . . . .	(Suisse)
<i>Membres :</i>	Algérie . . . . .	M. Bendjama
	Chine . . . . .	M. Dai Bing
	Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. Dharmadhikari
	Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Benn
	Japon . . . . .	M. Yamazaki
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Fernandes
	République de Corée . . . . .	M. Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone . . . . .	M. Sowa
	Slovénie . . . . .	M <sup>me</sup> Blokar Drobič

## Ordre du jour

La situation en Libye

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en Libye

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Stephanie Koury, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Libye et responsable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et M<sup>me</sup> Hala Bugaighis, membre du Groupe consultatif sur les femmes, la paix et la sécurité en Libye.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M<sup>me</sup> Koury, de l'Ambassadeur Kazuyuki Yamazaki, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et de M<sup>me</sup> Bugaighis.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Koury.

**M<sup>me</sup> Koury** (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que dans le dernier exposé que j'ai fait au Conseil de sécurité, le 20 août (voir S/PV.9709), j'ai mis un accent appuyé sur les mesures unilatérales prises par les diverses parties libyennes et sur l'instabilité qu'elles avaient causée. Au cours des deux derniers mois, nous avons continué de constater les effets dommageables de ces mesures unilatérales, mais nous avons aussi été témoins d'un fait encourageant qui a ranimé l'espoir que les dirigeants libyens prendront les mesures nécessaires pour faire avancer leur pays.

Le 18 août, le Conseil présidentiel a publié deux décrets, portant remplacement du Gouverneur de la Banque centrale et nomination d'un Conseil d'administration. La Chambre des députés et le Conseil d'État ont rejeté ces décisions, soulignant les prérogatives conférées aux deux Chambres en vertu de l'Accord politique libyen. Le 26 août, le Gouvernement désigné par la Chambre des députés et le Président de la Chambre des députés, M. Agila Saleh, ont, chacun de son côté, déclaré la suspension de la production et de l'exportation du pétrole. Au début, la crise au sujet de la Banque centrale a créé

des tensions parmi les formations armées à Tripoli et dans l'ouest à la fin du mois d'août, mais celles-ci se sont estompées après que ces formations, au moyen de négociations intenses menées par le Président et le Ministre de l'intérieur, se sont accordées sur de nouvelles dispositions de sécurité, notamment le transfert du contrôle de plusieurs zones clefs de la capitale au Ministère de l'intérieur.

De plus en plus préoccupée par les répercussions sur le peuple libyen, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a organisé, en septembre, sur la base de l'Accord politique libyen, une série de pourparlers avec des représentants du Parlement, du Haut Conseil d'État et du Conseil présidentiel. Le 26 septembre, des délégations de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont signé un accord comprenant les noms des personnes nommées aux postes de Gouverneur et de Vice-Gouverneur de la banque centrale et ont ordonné la mise sur pied du Conseil d'administration. Le 2 octobre, un nouveau Directeur de la Banque centrale et le Vice-Gouverneur de cet organe ont pris leurs fonctions après des consultations menées par le Haut Conseil d'État et l'approbation de la Chambre des députés. La MANUL s'est félicitée de ce résultat, qui a été suivi le 3 octobre par l'annonce par la National Oil Corporation de la levée du cas de force majeure, permettant ainsi la reprise de toutes les opérations pétrolières et de l'exportation du pétrole.

Je tiens à saluer la collaboration constructive dont ont fait montre la Chambre des députés, le Haut Conseil d'État, le Conseil présidentiel et d'autres dirigeants libyens afin de trouver une solution à la crise de la Banque centrale, ainsi que les membres de la communauté internationale qui ont appuyé un règlement rapide. D'autres mesures restent à prendre, à commencer par la nomination d'un Conseil d'administration. Une direction compétente et responsable de la Banque centrale est essentielle pour rétablir la confiance parmi les Libyens et la confiance au système financier mondial. J'engage les acteurs libyens à soutenir la nouvelle direction dans la conduite des réformes indispensables concernant la politique et la gouvernance monétaires.

Ces événements viennent nous rappeler combien il importe de garantir l'indépendance des institutions de l'État et la nécessité dépolitiser l'usage des institutions libyennes et des ressources naturels à des fins politiques. C'est aussi un rappel brutal de la menace posée par les actions unilatérales et de la nécessité que les parties œuvrent de concert pour trouver des solutions dans un esprit de compromis tout en respectant leurs prérogatives respectives. Malheureusement, d'autres actions

continuent d'alimenter des divisions. Le différend au sujet de l'autorité qui doit statuer sur les affaires constitutionnelles se poursuit. Le 1<sup>er</sup> octobre, la Cour suprême a rejeté la nomination de juges de la Cour institutionnelle faite par la Chambre des députés le 23 septembre. La décision prise précédemment par la Chambre des députés de mettre fin au mandat du Gouvernement d'unité nationale et du Conseil présidentiel et de se proclamer Commandant suprême des forces armées demeure une source de tensions. Il faut arriver à un consensus sur la manière de faire avancer le processus de réconciliation nationale, qui demeure dans l'impasse.

Il est clair que si les actions unilatérales se poursuivent, elles ne feront que saper la souveraineté de la Libye, plonger le pays dans une nouvelle crise et détourner l'attention de la tâche à accomplir, à savoir ouvrir la voie à une solution politique globale – une solution qui traite de questions telles que les divisions actuelles au sein des institutions de l'État, la nécessité d'un gouvernement unifié et le rétablissement de la légitimité démocratique par la tenue d'élections. Les Libyens ont également exprimé clairement leur souhait qu'un processus politique soit mis en place pour aborder les questions fondamentales à plus long terme, notamment la nature et la structure de l'État libyen ainsi que la répartition équitable des richesses entre tous les Libyens. Cela impliquera un dialogue politique global et inclusif.

Les événements survenus récemment ont également montré que les mesures de confiance, telles que l'arrêt des actions unilatérales ou l'obtention de garanties concernant les engagements pris, sont plus que jamais essentielles pour promouvoir un processus politique productif. La résolution de la crise de la Banque centrale laisse espérer des progrès dans un processus politique inclusif, facilité par l'ONU, susceptible d'amener le pays à des élections générales et à l'instauration d'une stabilité à plus long terme. La MANUL s'attache activement à faire avancer ce processus, qui continue de dépendre du soutien crucial de la communauté internationale.

Un autre facteur de déstabilisation en Libye est la division persistante au sein du Haut Conseil d'État à propos du vote contesté pour son président, qui a eu lieu le 6 août. Cette paralysie érode l'unité de cette importante institution. Des informations font également état de menaces proférées à l'encontre de certains membres du Haut Conseil d'État par les services de sécurité à Tripoli. Ces pratiques portent atteinte à l'indépendance de l'institution et créent un climat de peur inacceptable. Je demande instamment à tous les acteurs concernés de

trouver une solution qui préserve l'unité du Haut Conseil d'État, et la MANUL oeuvre à faciliter cette solution.

Les Libyens ordinaires continuent aujourd'hui de subir les effets de ce conflit armé. Pour les seuls mois d'août et de septembre, les incidents provoqués par des munitions non explosées ont fait 13 morts, dont deux enfants.

Concernant l'accord de cessez-le-feu, j'ai rencontré le 25 août la Commission militaire conjointe 5+5 à Syrte. Je demande instamment à cette commission de continuer à faire avancer son mandat et aux autorités libyennes de surmonter les obstacles qui entravent la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. La réunion du groupe de travail sur la sécurité qui doit se tenir à Syrte dans le courant du mois est l'occasion de recentrer les efforts sur le volet sécuritaire.

Sur une note positive, les préparatifs des élections locales dans 60 municipalités se poursuivent. Les candidatures ont été clôturées le 14 septembre, 2 389 Libyens s'étant portés candidats, dont 474 femmes et 393 personnes handicapées. La Haute Commission électorale nationale a reçu des autorités du pays des informations sur l'éligibilité des candidats dans le cadre du processus de vérification prévu par son mandat. Le 6 octobre, elle a publié la liste préliminaire des candidats, donnant ainsi le coup d'envoi à la phase des contestations et des recours. Les élections devraient avoir lieu en novembre. Plus de 1 000 observateurs – dont plus de 260 femmes – de 86 organisations ont été accrédités. Nous espérons que les élections locales seront couronnées de succès, car elles représentent une occasion importante pour le peuple libyen d'exercer son droit de choisir ses représentants.

Le niveau de violation des droits humains en Libye reste alarmant. Au cours des deux derniers mois, plus de 23 cas d'arrestation arbitraire, de détention et de disparition forcée, impliquant trois femmes et des enfants, ont été signalés dans l'ouest et l'est du pays. Nombre de ces incidents sont motivés par des considérations politiques. La MANUL demande qu'il soit mis fin à toutes les détentions arbitraires et que des enquêtes indépendantes soient menées afin de mettre un terme à l'impunité. Je suis également préoccupée par la violence en ligne visant les organisations de femmes, et j'appelle à des efforts concertés de la part des autorités et de la société libyenne pour garantir un environnement propice à la participation des femmes à la vie publique.

Le 30 août, la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport documentant les violations des droits humains

commises par la milice Kaniyat à Tarhouna, notamment les disparitions forcées, la torture, les exécutions arbitraires et les déplacements forcés. J'exhorte les autorités à mettre en œuvre les recommandations du rapport, qui prévoient notamment que l'obligation de rendre des comptes, la vérité, les réparations et les garanties de non-répétition doivent faire partie intégrante d'un processus de réconciliation nationale fondé sur la justice transitionnelle. Le rapport souligne également la nécessité urgente de reprendre les fouilles et l'identification des fosses communes pour aider les familles à tourner la page. Les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale à l'encontre de six Libyens le 4 octobre pour des atrocités présumées commises à Tarhouna sont importants car ils renforcent l'obligation de rendre des comptes ainsi que les actions menées par le Procureur général, dont je salue les efforts constants, pour faire appliquer la loi. Je me félicite du début récent de la coopération entre la MANUL et les autorités basées dans l'est de la Libye sur le renforcement des normes en matière de droits humains, de garantie de procédure régulière et de traitement des prisonniers, ainsi que de la collaboration continue de la Mission sur ces questions avec les autorités de l'ouest de la Libye. Il reste encore beaucoup à faire.

Il y a environ un mois, la Libye a commémoré le premier anniversaire des inondations qui ont dévasté Derna et les communautés environnantes, faisant des milliers de victimes et de nombreux disparus. Je rends hommage à la résilience du peuple libyen.

Depuis le début de la crise au Soudan en 2023, quelque 98 000 réfugiés soudanais seraient arrivés en Libye. La situation en matière de droits de l'homme et les conditions humanitaires auxquelles sont confrontés les migrants et les réfugiés dans le pays restent préoccupantes. Il est essentiel de continuer à fournir une assistance humanitaire tout en aidant les autorités libyennes à cet égard et en renforçant la gestion des migrations conformément aux normes relatives aux droits humains.

En conclusion, qu'il me soit permis de rappeler que le statu quo en Libye dure depuis trop longtemps et qu'il n'est pas viable. La crise de la Banque centrale a mis au jour la nature fragile de la stabilité, qui apparaît parfois comme le résultat de l'impasse politique. Le peuple libyen mérite mieux. Il est temps de dissiper l'impression que l'ONU et la communauté internationale s'efforcent uniquement de gérer la crise en Libye et non de la résoudre. J'ai l'intention de faire fond sur les succès récents et de promouvoir un processus politique inclusif dans les semaines à venir afin de sortir de l'impasse

politique, de remédier aux facteurs de conflit de longue date et de progresser vers la tenue d'élections nationales. Je compte également sur le soutien du Conseil à cette fin.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Koury de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Yamazaki.

**M. Yamazaki (Japon)** (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution.

Le rapport couvre la période du 21 août au 9 octobre 2024, au cours de laquelle le Comité a mené ses travaux en ayant recours à la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanctions.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a répondu à la demande de l'Espagne concernant l'exception prévue au paragraphe 10 de la résolution 2095 (2013).

Le Comité a demandé à la Libye de fournir, le cas échéant, des informations actualisées utiles à ses travaux sur la structure des forces de sécurité sous son contrôle et d'autres informations pertinentes énumérées au paragraphe 6 de la résolution 2278 (2016) et rappelées par le paragraphe 9 de la résolution 2701 (2023).

Le Comité a reçu le rapport sur l'inspection d'un navire menée par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) conformément aux résolutions 2292 (2016) et 2733 (2024), ainsi qu'un rapport de l'Italie sur l'inspection et la saisie menées conformément au paragraphe 11 de la résolution 1970 (2011).

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir à trois notifications invoquant le paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011), dont deux ont été soumises par Bahreïn et une par le Luxembourg. Le Groupe d'experts a été invité à fournir des informations techniques sur l'une des notifications.

Le Comité examine actuellement deux notifications d'exception au gel des avoirs invoquant le paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011) soumises par Bahreïn. À la suite d'une notification de Bahreïn invoquant le paragraphe 21 de la résolution 1970 (2011), le Groupe d'experts a apporté une contribution technique et le Comité a ensuite demandé des éclaircissements supplémentaires à Bahreïn.

Dans le cadre des consultations que le Comité a tenues début juin pour examiner le rapport d'activité du Groupe d'experts, deux questions sont actuellement examinées par le Comité.

Pour terminer, je réaffirme la détermination du Comité à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadeur Yamazaki pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Bugaighis.

**M<sup>me</sup> Bugaighis** (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de la possibilité qui m'est donnée de leur faire un exposé aujourd'hui. Je m'appelle Hala Bugaighis. Je suis avocate, et je suis une Libyenne, fière de l'être, dont la vie était en Libye jusqu'à ce que je sois contrainte de chercher ailleurs un endroit où vivre en paix.

Aujourd'hui, je m'adresse au Conseil de sécurité au nom du Groupe consultatif sur les femmes et la paix et la sécurité en Libye, un groupe de dirigeantes de premier plan de la société civile qui s'emploient à renforcer le rôle des femmes dans les processus de paix et de sécurité. Ma déclaration portera sur l'incidence de la situation actuelle sur les droits humains des femmes, la participation des femmes au processus de paix et le rôle important de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

Tout d'abord, je tiens à dire qu'il ne saurait y avoir de paix en Libye sans justice, en particulier pour les femmes qui ont été tuées alors qu'elles défendaient leurs droits. Justice doit être rendue à Salwa Bugaighis et à toutes les autres femmes qui ont fait entendre leur voix, qui voulaient mettre fin au conflit et qui méritaient une vie meilleure.

Malgré les maintes promesses des acteurs politiques de faire respecter les principes des droits humains, comme énoncé dans la feuille de route politique, les choses n'ont pas beaucoup avancé. Les femmes restent en proie à des problèmes de taille, notamment les limites imposées à leurs déplacements, les restrictions visant les organisations de la société civile et la manière dont celles et ceux qui défendent leurs droits humains sont systématiquement pris pour cible, particulièrement en ligne.

Bien que les femmes soient les premières à souffrir de la militarisation en Libye, elles demeurent marginalisées, et leurs droits ne sont toujours pas reconnus. Elles ont été les grandes absentes des négociations sur l'accord de cessez-le-feu, et par conséquent tenues à l'écart des discussions cruciales concernant la protection des droits humains

et la réforme du secteur de la sécurité. La MANUL doit faire davantage pour garantir la participation des femmes à tous les processus de décision touchant les accords de cessez-le-feu, notamment dans le cadre du sous-comité qui s'occupe des discours de haine et des cybercrimes.

La Libye est un pays aux prises avec de multiples crises économiques qui non seulement sont pour beaucoup dans le conflit, mais qui ont en outre des conséquences disproportionnées sur les femmes. Par exemple, les femmes sont plus touchées par les fluctuations des politiques financières et des mécanismes de protection sociale, de même que par l'inflation, ce qui a souvent pour effet de les rendre vulnérables sur le plan économique et d'entamer considérablement les moyens dont elles disposent pour subvenir aux besoins de leur famille. Pourtant, leur participation aux discussions sur le volet économique reste purement symbolique. J'ai récemment pris part à ces discussions dans le cadre des pourparlers de paix, notamment pour aider la MANUL à organiser des consultations avec les femmes avant les réunions du Forum de dialogue politique interlibyen. Quand la feuille de route économique a été présentée au Forum, il n'y avait que trois femmes parmi les participants aux travaux sur ce volet, soit une proportion de 6%. Leur représentation a été portée par la suite à 22%, mais les travaux concernant ce volet étaient déjà terminés. En conséquence, la feuille de route adoptée en janvier 2020 ne tient pas compte des vues des femmes. Par ailleurs, aucune femme n'occupe de poste officiel attaché à la supervision des politiques du pays en matière monétaire, financière ou commerciale.

En dépit de l'engagement pris dans la feuille de route relative au dialogue pour la paix de confier à des femmes au moins 30% des postes de direction au sein du Gouvernement, elles ne sont qu'environ 15% à occuper de telles fonctions. Les femmes ne sont pas seulement exclues du Comité 6+6 ; aucun groupe de femmes n'a même été consulté sur les résultats de ses travaux. Les lois électorales ont beau avoir été révisées en 2023, elles ne prévoient pas de quota clairement défini en ce qui concerne la représentation des femmes à la Chambre des députés, elles ne leur réservent que 6,5% des sièges aux élections législatives, et elles n'érigent pas en infraction pénale les violences faites aux femmes durant le processus électoral, ce qui aurait pourtant été particulièrement judicieux pour les élections à venir. Le fait que les femmes ne participent pas véritablement aux efforts de réconciliation – des consultations à l'élaboration d'une vision commune, en passant par la formulation des lois pertinentes – est profondément préoccupant, dans la mesure où cela nuit à l'inclusivité du processus, et donc à son efficacité.

Les membres du Conseil ne doivent pas se laisser tromper par la fausse impression de stabilité politique en Libye. En réalité, les institutions s'affaiblissent, les richesses sont gaspillées, l'unité est en train de céder et le tissu social de la nation se détricote. Le rêve d'une Libye démocratique et prospère est voué à s'évaporer si on ne remédie pas aux erreurs du passé.

Divers acteurs exploitent différentes interprétations de l'Accord politique libyen, ce qui a pour effet d'entamer sensiblement sa légitimité. Par exemple, le récent litige concernant la gestion de la Banque centrale de Libye a eu de graves répercussions sur les moyens de subsistance des Libyens, entraînant une insécurité généralisée, de l'inflation et le déclin des services publics.

Les efforts déployés par la MANUL pour faire avancer les négociations en vue d'organiser un nouveau dialogue politique libyen peuvent être un moyen de parvenir à la stabilité. Toutefois, fonder les efforts de médiation pour la paix sur le partage des pouvoirs plutôt que des responsabilités ne fera que renforcer la position des auteurs de troubles, au lieu de produire des résultats concrets. L'application du principe de responsabilité doit donc être au cœur du processus. Cela signifie que la responsabilité des auteurs de violations des droits humains n'est pas négociable au nom de l'opportunisme politique.

Le lancement du processus de réconciliation nationale demeure entravé par les intérêts d'acteurs tant nationaux qu'internationaux, de telle sorte que les préoccupations de la population libyenne ne sont pas prises en compte et que la question de savoir comment le mettre en œuvre reste à régler. Le processus ne réussira que s'il préserve le droit des victimes à la justice, à l'application du principe de responsabilité et aux réparations et garantit leur participation véritable aux processus de transition.

Pour terminer, j'appelle le Conseil de sécurité à prendre les mesures suivantes.

Le Conseil doit nommer d'urgence un nouveau représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général pour la MANUL, qui soit capable de faciliter la transition de la Libye vers la démocratie à la faveur d'élections libres et régulières.

Il doit renouveler l'actuel mandat de la MANUL pour une période totale de 12 mois.

Il doit exiger que tous les acteurs cessent les manœuvres d'intimidation, les attaques et les représailles contre les femmes de la société civile et celles qui sont actives sur la scène politique. Toutes les mesures de répression

actuellement imposées à la société civile doivent être levées sans délai. De plus, la MANUL doit être dotée d'un mandat précis non seulement pour surveiller et signaler les violations visant les défenseurs et défenseuses des droits humains des femmes, mais aussi pour soutenir les personnes en danger. Il faut également qu'elle travaille en étroite collaboration avec les acteurs nationaux afin de remédier à la situation générale en matière de droits humains dans le pays.

La MANUL doit en outre avoir pour instruction de donner la priorité aux composantes de son mandat qui concernent les femmes et la paix et la sécurité, s'agissant notamment de garantir la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes à tous les processus décisionnels relatifs à la transition de la Libye et d'intégrer les questions de genre dans les discussions se rapportant au processus politique, à la sécurité, à l'économie et aux effets des changements climatiques.

Sous la supervision de la MANUL, le Conseil doit établir une équipe indépendante d'experts nationaux chargée de se pencher et de faire des recommandations sur les dispositions de l'accord politique qui posent problème, en particulier celles qui ont trait à la nomination ou au renvoi des hauts fonctionnaires, au Gouvernement et à la Banque centrale de Libye. Il conviendrait également que l'équipe dispense des conseils d'ordre juridique sur la tenue d'élections parlementaires et présidentielle indépendantes, la conclusion des phases de transition et le rétablissement de la légitimité. Il est impératif que les femmes et les jeunes y soient représentés.

Le Conseil doit exhorter toutes les parties à relancer immédiatement le volet portant sur la réconciliation nationale et à mettre en place un processus global et inclusif axé sur la justice et les droits humains qui garantisse que les violations passées ne se reproduisent pas et que leurs auteurs répondent de leurs actes.

Justice doit être faite aux Libyennes, tant celles qui sont tombées que celles qui continuent de porter à bout de bras les luttes de notre nation. Il est temps d'agir, pour elles et pour l'avenir de la Libye.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Bugaighis de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M<sup>me</sup> Koury, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général

pour la Libye, l'Ambassadeur Kazuyuki et M<sup>me</sup> Bugaighis de leurs exposés instructifs de ce jour.

Les deux derniers mois ont montré la fragilité du statu quo en Libye. Des actions unilatérales d'acteurs libyens de tous les camps ont menacé la stabilité du pays. Cependant, les dernières semaines ont également montré qu'il était possible de trouver des solutions politiques par un dialogue sérieux entre les parties prenantes libyennes.

J'insisterai aujourd'hui sur trois points.

Premièrement, nous saluons les efforts déployés par la Représentante spéciale adjointe Koury pour trouver une solution à la crise de la Banque centrale. Nous nous félicitons de l'accord obtenu quant à la nomination d'un nouveau gouverneur. Il est maintenant capital que les parties prenantes s'accordent rapidement sur un conseil d'administration qui soit crédible, compétent et libre de toute influence politique. En tant qu'institution unifiée, il doit aussi fonctionner de manière transparente. En outre, nous demandons instamment à tous les acteurs de s'employer à rétablir la légitimité et la crédibilité de la Banque centrale, en particulier auprès des institutions internationales. Nous nous félicitons aussi de la reprise de la production de pétrole, une ressource commune vitale pour la prospérité et le bien-être du peuple libyen.

Deuxièmement, comme nous l'ont dit les intervenants, la crise liée à la Banque centrale a montré que le statu quo était de moins en moins tenable. La Libye a besoin d'un règlement à long terme, comme me l'ont répété les nombreux Libyens que j'ai rencontrés lors de ma visite en Libye l'année dernière. À cet égard, nous saluons les efforts constants déployés pour progresser sur le plan politique, y compris les projets visant à réunir le Groupe de travail sur la sécurité la semaine prochaine. Nous appuyons les efforts entrepris pour renforcer la coopération et l'intégration entre les acteurs militaires et de la sécurité en Libye, en particulier pour améliorer la sécurité des frontières et renforcer les efforts de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, nous demeurons préoccupés par la retrécissement de l'espace réservé à la société civile. Bien que nous ayons été ravis d'entendre une représentante de la société civile aujourd'hui, nous savons que les membres de la société civile sont exposés à des risques de représailles pour leurs activités. Nous sommes également préoccupés par le fait que les femmes ne bénéficient pas d'une protection, ce qui limite leur capacité de participer à tous les aspects de la vie civile, sociale et politique en Libye. Je remercie M<sup>me</sup> Bugaighis de nous avoir exposé aussi clairement cette situation. Il est essentiel de garantir

un environnement libre et sûr pour la société civile afin de permettre à chacun et à chacune de jouer un rôle dans le développement d'une société ouverte et démocratique.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous maintenons notre soutien à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et à la Représentante spéciale adjointe Koury et à son équipe, dans leurs efforts pour aider la Libye à relever ses immenses défis et à passer de la gestion de la situation au règlement des problèmes de longue date, comme elle l'a indiqué aujourd'hui. Nous nous réjouissons à la perspective de négocier le renouvellement du mandat de la MANUL ce mois-ci et d'afficher un soutien unifié du Conseil à l'action menée par la Mission pour parvenir à une solution politique à long terme et permettre la tenue d'élections. Le Secrétaire général bénéficie aussi de notre plein soutien dans les efforts qu'il déploie pour nommer un nouveau représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale dans les plus brefs délais.

Nous appelons une fois de plus tous les dirigeants libyens à participer au processus politique dans un esprit de compromis.

**M. Cho** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Koury et l'Ambassadeur Yamazaki de leurs exposés circonstanciés. Je remercie aussi M<sup>me</sup> Bugaighis de sa contribution aujourd'hui.

Les récents différends concernant la direction de la Banque centrale de Libye démontrent la fragilité de la gouvernance nationale en Libye, qui peut exacerber les défis déjà complexes et interconnectés auxquels est confrontée la population.

À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles d'entamer la confiance et d'aggraver les divisions institutionnelles. Nous exhortons tous les dirigeants libyens à engager un dialogue de bonne foi sur les questions en suspens, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Accord politique libyen de 2015. La persistance d'un climat de discorde n'est pas dans l'intérêt du peuple libyen. Nous soulignons combien il importe d'assurer l'intégrité et la continuité de la Banque centrale, non seulement pour garantir un environnement économique et financier stable en Libye, mais aussi pour éviter que les divisions politiques ne s'aggravent dans le pays.

Dans cette optique, nous invitons toutes les parties à coopérer à la mise en œuvre de l'accord conclu le 26 septembre sur la nomination du Gouverneur et du

Conseil d'administration de la Banque centrale de Libye. Nous saluons les efforts déterminants de médiation déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour faciliter la conclusion de cet accord. Nous appelons également les acteurs libyens à adopter une loi budgétaire unifiée et à gérer leurs ressources nationales de manière durable, car il s'agit là de questions sous-jacentes à la crise de la Banque centrale.

Deuxièmement, nous soulignons le rôle essentiel que joue la MANUL dans la facilitation d'un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens, dans le contexte des négociations au sein du Conseil sur la prorogation du mandat de la Mission ce mois-ci. À cet égard, il sera essentiel que le Conseil de sécurité démontre son soutien indéfectible aux activités menées par la MANUL pour assurer une transition politique réussie en Libye, en prorogant à l'unanimité son mandat pour la durée requise.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre plein appui aux efforts déployés par la MANUL, sous la direction de ses responsables intérimaires, pour s'acquitter de son mandat. Nous nous félicitons de la récente visite de la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, en Libye, qui témoigne du ferme engagement de l'Organisation en faveur du processus politique libyen.

Dans le même ordre d'idées, nous attendons du Secrétaire général qu'il nomme rapidement un nouveau représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale pour la Libye. Nous saluons également le travail accompli par l'Ambassadeur Yamazaki en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. À cet égard, nous appelons les parties concernées à cesser de fournir des armes à divers acteurs en Libye, en violation de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU, car les armes déstabilisent non seulement la Libye, mais aussi l'ensemble de la région.

Troisièmement, les autorités libyennes doivent redoubler d'efforts pour traiter de manière globale la situation humanitaire et des droits humains en Libye, en coopération avec les partenaires internationaux. Le dernier rapport de l'ONU sur la tragédie choquante de Tarhouna, publié en août, souligne tout particulièrement combien il importe de révéler la vérité et de traduire en justice les auteurs des atrocités commises dans le passé, afin d'éviter que de tels crimes ne se reproduisent.

Nous nous félicitons que la Cour pénale internationale ait délivré des mandats d'arrêt contre les auteurs présumés des atrocités commises à Tarhouna, et nous encourageons les autorités libyennes à redoubler d'efforts pour que

ceux qui ont commis des atrocités répondent de leurs actes, notamment en renforçant les capacités des services de police et de justice et en adoptant les lois appropriées pour ériger en infraction pénale des actes aussi odieux.

Ma délégation se félicite du travail accompli par la Haute Commission électorale nationale en vue de l'organisation des élections municipales prévues cette année, qui constituent une étape décisive pour le processus politique en Libye. De plus, nous soulignons qu'il est essentiel de garantir la participation pleine, effective, véritable et en toute sécurité des femmes, notamment en les protégeant contre le harcèlement et la violence tout au long du processus électoral.

En fin de compte, les divisions et les instabilités persistantes en Libye peuvent être résolues par la tenue d'élections nationales, qui conduiront à la formation d'un gouvernement unifié représentant l'ensemble du peuple libyen. À cet égard, ma délégation renouvelle ses appels aux dirigeants libyens pour qu'ils parviennent à un consensus sur les lois électorales et à une feuille de route en vue de la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, régulières et ouvertes à tous, dès que possible.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et mon pays, le Mozambique, et du Guyana.

Nous remercions sincèrement M<sup>me</sup> Stephanie Koury, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Libye et responsable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), de son exposé instructif et d'avoir fait le point sur la situation en Libye. Nous remercions également M<sup>me</sup> Hala Bugaighis, membre du Groupe consultatif sur les femmes, la paix et la sécurité en Libye, de nous avoir livré son point de vue. Nous remercions aussi l'Ambassadeur Yamazaki de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et saluons la présence du Représentant permanent de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de l'accord conclu entre les acteurs libyens sur la Banque centrale de Libye. Cette étape importante est un pas de géant vers la stabilité en Libye après des années de division. La mise en œuvre pratique, effective et concluante de l'accord sur la Banque centrale de Libye sera déterminante pour l'avenir économique et politique du pays. Nous appelons donc les institutions concernées à œuvrer ensemble en ce sens, et soulignons combien il est urgent de nommer

le Conseil d'administration de la Banque centrale de Libye, d'accélérer les arrangements financiers et de mettre en place un budget national unifié. Par ailleurs, il est vital pour la stabilité et la croissance économiques du pays que la Banque centrale de Libye soit dirigée de manière efficace. La Banque doit fonctionner de manière indépendante, tout en donnant la priorité à la transparence, à la responsabilité et à la discipline budgétaire. Le respect de ces principes permettra à la Banque centrale de protéger les ressources de la Libye, en particulier ses vastes réserves pétrolières, et donc de veiller à ce que les richesses du pays profitent à toute la population libyenne, et pas seulement à une poignée de groupes ou d'individus. Cela revêt une importance particulière compte tenu des difficultés économiques que la Libye a connues par le passé. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de la récente annonce faite par la National Oil Corporation concernant la levée de l'état de force majeure et la reprise de la production de pétrole brut. Nous soulignons donc la nécessité de dépolitiser les ressources pétrolières de la Libye, notamment en veillant à ce qu'elles soient exclusivement au service de l'autonomisation économique et du bien-être de la nation libyenne, et non un moyen d'exercer une influence politique.

L'accord sur la Banque centrale de Libye est une preuve des progrès importants qui sont faits pour donner la priorité aux intérêts de la nation plutôt qu'à des intérêts personnels. Il est maintenant indispensable de tirer parti de cette dynamique. Nous appelons les institutions et les parties prenantes libyennes à faire preuve de retenue et à s'abstenir de mesures unilatérales qui attisent les tensions, érodent la confiance, aggravent les divisions institutionnelles entre les Libyens et pourraient avoir des conséquences désastreuses. Nous exhortons les acteurs libyens à s'employer à faciliter un dialogue national mené par les Libyens entre les principales parties prenantes afin de résoudre les questions en suspens, d'organiser avec succès des élections nationales et d'unifier les institutions. Le consensus sur ces questions fondamentales n'est pas seulement important, il est indispensable à la réussite des élections en Libye, qui sont une étape cruciale sur la voie du progrès national. Nous recommandons vivement que d'autres mesures soient prises pour asseoir un paysage politique stable. Il faut notamment unifier les institutions de l'État et éviter d'avoir affaire à des organes parallèles, ce qui mettrait en péril la fragile stabilité de la Libye et rendrait le paysage politique encore plus complexe.

À cet égard, les trois membres africains du Conseil et le Guyana insistent sur l'importance d'établir sous leur forme définitive les projets de loi électorale de la Libye. Il est manifestement urgent de régler les questions litigieuses

liées à ces lois pour pouvoir avancer. Toutefois, il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été accompli sur la voie du règlement de ces différends, et nous tenons à souligner qu'il faut d'urgence nommer un représentant spécial du Secrétaire général pour faciliter les négociations futures et sortir de l'impasse politique actuelle. Nous exhortons toutes les parties à apporter leur plein appui aux efforts de médiation déployés par la MANUL et à y participer. Il est d'une importance cruciale que chacun ait son mot à dire dans l'édification de l'avenir de la Libye, en particulier les femmes et les jeunes, qui doivent pouvoir contribuer véritablement et en toute sécurité.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont très favorables au renouvellement du mandat de la MANUL, et soulignent qu'il est absolument nécessaire de le proroger pour une période de 12 mois afin que la Mission puisse effectivement atteindre ses objectifs. Ce renouvellement est indispensable pour stabiliser la situation en Libye, faciliter le dialogue entre les parties prenantes libyennes et promouvoir un règlement pacifique des problèmes actuels. En prorogeant le mandat, la communauté internationale peut réaffirmer son engagement à soutenir la Libye sur la voie de la stabilité, de la sécurité et du développement durable. Nous réaffirmons également que le respect de l'Accord politique libyen et de la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen est le fondement des efforts collectifs en faveur de la paix et de la stabilité en Libye.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont profondément préoccupés par les problèmes de sécurité persistants en Libye, où les tensions restent vives. Si le maintien de l'accord de cessez-le-feu de 2020 est un soulagement, l'instabilité des conditions de sécurité est une préoccupation majeure. Dans ce contexte, les trois membres africains du Conseil et le Guyana appellent une nouvelle fois au retrait rapide de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de Libye en vue de créer un environnement propice aux progrès sur les plans politique et de la sécurité. Cela ouvrirait la voie à une Libye plus stable et plus pacifique. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana suivent avec grand intérêt l'initiative lancée le mois dernier par le Président du Conseil présidentiel de Libye destinée à créer des centres de coordination pour la sécurité. Nous sommes prêts à apporter notre appui à toute initiative favorable aux intérêts de la Libye, à condition qu'elle soit soumise au contrôle de l'ONU et entièrement dirigée et contrôlée par les Libyens. Notre objectif est d'aider la Libye à régler ses problèmes de sécurité tout en respectant son indépendance et sa souveraineté.

La situation humanitaire désastreuse en Libye, en particulier le sort des migrants et des réfugiés, est très préoccupante. Pour y remédier, nous appelons à la coopération internationale pour garantir la sécurité, la dignité et les droits humains de ces groupes vulnérables. L'afflux alarmant de migrants et de réfugiés en provenance de régions instables met en évidence la nécessité d'une aide humanitaire rationalisée et d'efforts internationaux coordonnés, y compris de la part des institutions libyennes.

Enfin, alors que la Libye se trouve à un tournant, la conférence de réconciliation nationale à venir est fondamentale pour mettre un terme aux les divisions du pays et favoriser l'unité. Cette conférence offrira aux Libyens l'occasion vitale de se réunir, d'aplanir leurs divergences et d'œuvrer à un avenir plus cohérent et plus stable, tout en se rapprochant de leurs objectifs en matière de prospérité.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale adjointe Koury de son exposé éclairant et l'Ambassadeur Yamazaki de son travail à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie également M<sup>me</sup> Bugaighis de son exposé. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

La déclaration de ma délégation sera axée sur trois points.

Premièrement, l'Équateur se félicite de l'accord conclu entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, qui a permis la nomination des nouveaux administrateurs de la Banque centrale de Libye, institution qui joue un rôle crucial dans la stabilité financière et économique du pays. L'Équateur se fait l'écho de l'appel lancé par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à toutes les parties pour qu'elles assurent un transfert sans heurts à la nouvelle administration de la Banque Centrale, conformément à la législation en vigueur, et pour qu'un Conseil d'administration professionnel et crédible soit nommé. Cet accord est une preuve que les parties sont capables de surmonter les difficultés dès lors qu'elles donnent la priorité aux intérêts de la Libye et de ses citoyens. Il a également montré qu'il est nécessaire que les parties s'abstiennent de prendre des décisions unilatérales qui aggravent les tensions et les divisions institutionnelles.

Deuxièmement, et compte tenu de la détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité en Libye, l'Équateur appelle une nouvelle fois les parties à s'engager à aborder les questions en suspens dans le cadre

d'un dialogue inclusif et de bonne foi, ce qui ouvrirait la voie à l'unification des institutions et au rétablissement de leur légitimité. Cet objectif ne peut être atteint que via la reprise du processus politique et la mise en place d'un Gouvernement unifié respectant l'espace civique et capable d'organiser des élections présidentielle et législatives libres, régulières et transparentes, dans lesquelles la participation pleine et entière des femmes et des jeunes est garantie.

En outre, le processus de réconciliation en Libye doit reposer sur l'obligation de rendre des comptes. Les crimes qui auraient été commis à Tarhouna, tels qu'attestés dans le récent rapport conjoint de la MANUL et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ne peuvent rester impunis.

Troisièmement, l'Équateur reconnaît les efforts que font les autorités locales pour répondre aux besoins humanitaires croissants des réfugiés soudanais, lesquels efforts doivent être soutenus par les organismes humanitaires, et demande que des mesures concrètes soient prises pour lutter contre les réseaux de traite d'êtres humains opérant dans le pays.

Enfin, l'Équateur soutient l'action de la MANUL et prendra une part constructive aux négociations portant sur le renouvellement de son mandat. Ma délégation félicite la gestion de la Représentante spéciale adjointe Koury et a confiance au jugement du Secrétaire général s'agissant du renouvellement de la direction de la MANUL.

De même, l'Équateur félicite M. Aeneas Chuma pour sa nomination en tant que Coordinateur résident de l'action humanitaire en Libye, et lui souhaite beaucoup de succès dans ses fonctions.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie, moi aussi, la Représentante spéciale adjointe Khoury et le Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue aussi la présence du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Malte juge encourageants les progrès en cours sur la voie du règlement de la crise institutionnelle dont souffre la Banque centrale de Libye. Nous attendons avec impatience la pleine mise en œuvre de toutes les dispositions de l'accord du 26 septembre, notamment la nomination d'un Conseil d'administration crédible et professionnel et la révocation de toutes les décisions unilatérales prises dans le contexte de la crise de la Banque centrale de Libye. Nous saluons l'action menée par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), et en particulier celle de la Représentante spéciale adjointe Khoury, pour faire avancer les efforts visant à résoudre

la crise. Cette contribution positive nous rappelle avec force le rôle central que l'ONU et la MANUL, comme exigé par le Conseil, doivent jouer en Libye. Dans cette optique, soutenir la MANUL demeure d'une importance primordiale, et cela suppose qu'il faut s'atteler de manière constructive à la nomination d'un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et veiller à ce que le mandat et l'environnement opérationnel de la MANUL ne soient pas affaiblis lors des prochaines négociations sur le renouvellement dudit mandat.

Ces faits nouveaux viennent nous rappeler que l'état de paralysie politique et l'absence de structures étatiques unifiées en Libye ne peuvent plus durer. Un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies reste le seul moyen permettant à la Libye de prospérer. Malte souligne l'importance cruciale de l'égalité des sexes et de la garantie d'une participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes au processus.

L'aspiration du peuple libyen à exercer ses droits démocratiques et à organiser des élections pacifiques dépend en grande partie des actions de toutes les parties prenantes libyennes. À cette fin, nous appelons tous les acteurs politiques libyens à dialoguer de manière constructive et transparente. Cela suppose notamment de s'abstenir d'actions unilatérales qui sapent la confiance et renforcent les divisions institutionnelles. Toutes les initiatives, y compris celles des acteurs régionaux, doivent rester complémentaires du rôle de l'ONU. Le dialogue constructif qui a marqué les négociations portant sur le règlement de la crise de la Banque centrale de Libye doit être reproduit par toutes les parties prenantes libyennes. Il s'agit notamment de déployer des efforts pour résoudre l'incertitude persistante concernant la direction du Haut Conseil d'État et le volet politique en général.

L'intransigeance politique continue de peser négativement sur tous les aspects de la vie en Libye. La situation en matière de sécurité reste fragile, et le pays a besoin de toute urgence d'un appareil militaire et de sécurité unifié. La présence de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires, la prolifération des armes entre divers États et acteurs non étatiques et le conflit au Soudan sont des facteurs de déstabilisation supplémentaires. Les mesures visant à mettre pleinement en œuvre l'embargo sur les armes imposé à la Libye, y compris l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI, requièrent notre appui sans réserve. Il demeure tout aussi important de respecter scrupuleusement le cadre plus large des sanctions établi

par la résolution 1970 (2011). Nous pensons que le gel des avoirs a pour but de bénéficier à la Libye et à son peuple, et que les fonds libyens détenus à l'étranger doivent continuer à être protégés et à être déclarés en vue, au bout du compte, de leur rapatriement.

Du point de vue des droits de l'homme, nous constatons avec une vive inquiétude le rétrécissement de l'espace laissé à la société civile et à la jeunesse pour façonner l'avenir de la Libye. Nous devons veiller à ce que tous les Libyens puissent jouir de leurs droits fondamentaux, ce qui suppose la levée de toute restriction à la liberté de mouvement des femmes et à leur droit au travail. Nous soutenons fermement les efforts que déploie la MANUL pour promouvoir la protection des droits de l'homme en Libye.

Je tiens, pour finir, à réitérer l'appel de Malte aux acteurs politiques libyens et aux acteurs internationaux, leur demandant de mettre en pratique les mesures nécessaires pour faire avancer le processus politique en Libye. Le peuple libyen a le droit de choisir ses propres dirigeants. Cela reste le seul moyen de réaliser les aspirations de la population à la paix, à la stabilité, à la prospérité et à la démocratie.

**M<sup>me</sup> Blodar Drobič** (Slovénie) (*parle en anglais*) :  
Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Koury ; le Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Yamazaki ; et M<sup>me</sup> Bugaighis. Je salue également la présence de l'Ambassadeur de Libye à la présente séance.

Je commence aujourd'hui par saluer le récent accord sur la Banque centrale libyenne conclu entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, donnant lieu à une désescalade on ne peut plus nécessaire dans un contexte très fragile.

En août, en raison d'une grave détérioration de la situation sur les plans politique, sécuritaire et économique en Libye, le Conseil de sécurité s'est déclaré préoccupé par l'évolution de la situation et les tensions dans le pays. La Slovénie a condamné les affrontements et a exprimé sa préoccupation devant la mobilisation et les mouvements militaires, appelant tous les acteurs à la plus grande retenue et au respect du droit international.

L'accord qui a été conclu depuis lors pour surmonter le différend sur la direction de la Banque centrale et d'autres questions cruciales relatives à la gouvernance de l'institution est à la fois prometteur et bienvenu. En outre, il démontre que les acteurs libyens peuvent parvenir à un

compromis sur des questions essentielles pour le bien-être et l'avenir du peuple libyen. Nous exhortons les parties libyennes à respecter les termes de l'accord, et saluons le rôle clef joué par les Nations Unies dans la médiation du processus. Les efforts de l'ONU doivent rester fondamentaux à l'avenir, et nous espérons que l'accord pourra servir de base à d'autres accords.

La Slovénie se félicite également de la visite effectuée en Libye le mois dernier par la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, et des échanges qu'elle a eus avec un large éventail d'interlocuteurs, y compris la société civile. Nous nous faisons l'écho de son sentiment selon lequel des élections nationales crédibles et inclusives sont le seul moyen de mettre fin à l'impasse politique et de parvenir à une paix durable. Nous saluons les préparatifs en vue de la tenue d'élections locales, qui sont une étape importante du processus démocratique.

La Slovénie appelle une fois de plus au dialogue entre tous les acteurs libyens, et soutient pleinement les efforts que déploie l'ONU pour faciliter un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous appelons une fois de plus à la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes à ce processus. Nous engageons aussi toutes les parties à s'abstenir de toute action unilatérale et à collaborer de bonne foi et sans conditions préalables avec le processus relevant des Nations Unies.

Pour surmonter les divisions dans le pays, nous pensons qu'un processus de réconciliation nationale authentique et fondé sur les droits sera essentiel. Nous pensons également que l'obligation de rendre des comptes et la justice transitionnelle sont des éléments nécessaires pour briser le cycle de la violence. Nous sommes perturbés par le récent rapport conjoint de la MANUL et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui contient des conclusions inquiétantes sur les violations flagrantes des droits humains et les atteintes à ces droits commises dans la ville de Tarhouna et ses environs, où des charniers ont mis en évidence l'ampleur de la violence. Les survivants et leurs familles sont évidemment déçus par l'absence de progrès en ce qui concerne l'obligation pour les auteurs de ces violations et atteintes de rendre des comptes. Ils doivent faire partie de toutes les discussions futures sur la réconciliation aux niveaux local et national. Nous appelons les autorités libyennes à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, avec la coopération et le soutien de la communauté internationale.

Avant de conclure, je tiens à souligner que nous avons récemment passé le cap de l'année écoulée depuis la tempête Daniel, qui a infligé tant de dégâts à la Libye

et à son peuple. La force manifestée par les habitants de Derna pour reconstruire leurs communautés après une telle dévastation est remarquable. Nous demandons instamment aux autorités libyennes de continuer à donner la priorité à une reconstruction coordonnée et au développement à long terme de Derna et de ses environs.

Par ailleurs, je voudrais rappeler la vulnérabilité accrue d'un nombre croissant de réfugiés soudanais en Libye et reconnaître le rôle indispensable des autorités locales pour répondre à leurs besoins.

Enfin, la Slovénie exprime son soutien à la MANUL et à la Représentante spéciale adjointe. Nous attendons avec intérêt le renouvellement du mandat de la Mission.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la fonctionnaire responsable, M<sup>me</sup> Koury, de son exposé et de sa direction de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Je remercie également M<sup>me</sup> Bugaighis de son exposé.

La MANUL a joué un rôle essentiel en appui au processus politique en aidant à l'unification des institutions et, plus récemment, en permettant la conclusion d'un accord pour résoudre la crise de la Banque centrale de Libye. Nous soutenons pleinement le renouvellement du mandat de la MANUL pour une durée de 12 mois.

Nous saluons le rôle joué par la fonctionnaire responsable, M<sup>me</sup> Koury, et son équipe pour permettre aux parties libyennes de parvenir à un compromis sur la nomination de nouveaux dirigeants à la Banque centrale de Libye, une étape cruciale pour remédier aux répercussions négatives de la récente crise sur l'économie nationale. Une mise en œuvre rigoureuse de cet accord est essentielle pour mettre fin au conflit des dirigeants qui a entaché la réputation de la Banque centrale et sapé la confiance du système financier international à son égard. Nous demandons instamment la nomination rapide d'un nouveau conseil d'administration technocratique et qualifié, comme le stipule cet accord, afin de rétablir la confiance du public dans la Banque centrale et de renforcer sa gouvernance, ce qui permettra à cette dernière de promulguer les réformes nécessaires conformément aux recommandations du rapport du Fonds monétaire international au titre de l'article IV et de l'audit facilité par l'ONU en 2021, et de mettre en œuvre une politique monétaire efficace pour stabiliser l'économie de la Libye.

Nous devons également encourager toutes les parties à travailler à un accord sur un budget unifié est-ouest qui refléterait la répartition équitable des revenus pétroliers du pays au profit de tous les Libyens. Il est

essentiel que les parties libyennes évitent de nouvelles actions unilatérales qui risquent de compromettre la stabilité de la Libye et qu'elles prennent plutôt des mesures significatives pour désamorcer l'escalade des tensions.

Le règlement de la crise de la Banque centrale implique le même type de dialogue et de compromis fondamentaux qui sont nécessaires pour relancer le processus politique et tracer une voie commune vers les élections et la stabilité politique.

Le statu quo est instable et risque d'entraîner des divisions toujours plus profondes, l'érosion de la souveraineté libyenne, le recours à la violence et une plus grande instabilité. Le fait que M<sup>me</sup> Koury ait réussi à réunir les parties pour parvenir à une solution consensuelle concernant la haute direction de la Banque centrale nous rappelle qu'il est possible de sortir de cette impasse.

Les membres du Conseil de sécurité doivent continuer à faire pression en faveur d'un compromis politique qui définisse une feuille de route crédible vers des élections nationales libres et régulières, conformément à la résolution 2702 (2023). Ces élections, à leur tour, devraient conduire à un gouvernement représentatif et responsable dont le peuple libyen a besoin et qu'il mérite. La MANUL a déjà joué un rôle important en facilitant l'engagement et la participation plus larges des femmes et des jeunes. Je tiens également à réitérer le rôle important de la société civile dans la promotion de la réconciliation et de la responsabilité en Libye.

L'instabilité croissante le long des frontières méridionales de la Libye rappelle l'importance d'appuyer la réunification des institutions militaires et de sécurité libyennes. Il est essentiel de progresser sur la voie de l'unification militaire pour réaffirmer la souveraineté de la Libye et l'empêcher de se retrouver empêtrée dans un conflit régional.

Nous avons pris note de la demande d'assistance internationale adressée par la Libye au Conseil de sécurité pour l'aider à intégrer les capacités libyennes en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité des frontières. Nous soutenons pleinement les efforts visant à répondre aux besoins des forces de sécurité libyennes dans l'ensemble du pays, alors qu'elles s'efforcent de préserver la souveraineté du pays.

La sécurité des frontières est essentielle aux efforts humanitaires, compte tenu du conflit en cours au Soudan et des flux croissants de personnes traversant la frontière. Comme l'a indiqué le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés lors de la réunion d'information du 30 septembre sur les migrations, la Libye doit s'attendre

à une augmentation du nombre de réfugiés en provenance du Soudan. Nous engageons vivement la Libye à prendre des mesures pour assurer la protection des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les zones qu'elle contrôle, en particulier le long de la frontière.

En ce qui concerne les sanctions, nous remercions l'Ambassadeur Yamazaki pour son exposé sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et ses activités. Nous encourageons le Groupe d'experts à continuer de rendre compte de la mise en œuvre des sanctions de l'ONU et nous nous félicitons qu'il ait identifié les personnes et les entités impliquées dans des violations. La mise en œuvre maritime des embargos sur le pétrole et les armes est essentielle pour maintenir la stabilité en Méditerranée, préserver les ressources libyennes pour le peuple libyen et empêcher les flux d'armes qui risquent de déstabiliser davantage la Libye et d'autres pays d'Afrique. Nous soutenons pleinement le travail de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, l'opération IRINI, qui, au fil des ans, a réussi à interrompre les ventes illicites de pétrole qui auraient financé des réseaux criminels et des factions armées.

L'appui du Conseil à la Libye est plus important que jamais. Une voix internationale unifiée soutenant tous ces efforts sur les plans politique, humanitaire, économique et militaire sera cruciale afin de réaliser des avancées concrètes et d'ouvrir des perspectives pour le peuple libyen.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Stephanie Khoury, Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques pour la Libye et fonctionnaire responsable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ainsi que l'Ambassadeur Yamazaki Kazuyuki, Représentant permanent du Japon, pour son exposé en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous remercions également M<sup>me</sup> Hala Bugaighis.

La situation en Libye et dans la région empire. Une double structure de pouvoir subsiste dans le pays, l'antagonisme entre les dirigeants libyens s'accroît et le processus politique est dans l'impasse. Divers désaccords apparaissent les uns après les autres dans l'arène politique intérieure. Tout cela crée un terrain fertile pour l'émergence de nouveaux problèmes urgents qui retardent encore les perspectives d'un règlement durable et d'une normalisation de la situation, laquelle ne peut évoluer favorablement que dans le cadre d'un processus politique graduel et

inclusif, impliquant les représentants des anciennes autorités et visant à bénéficier à tous les Libyens, ce qui, à terme, permettrait de finaliser les travaux sur les modalités d'organisation d'une élection présidentielle et d'élections législatives dans l'ensemble du pays et ainsi, la mise en place d'un gouvernement libyen unifié. La communauté internationale peut et doit donc aider les Libyens à y parvenir, non pas en imposant des délais artificiels et des recettes étrangères, mais plutôt en facilitant un véritable dialogue entre les protagonistes libyens.

Dans le même temps, nous constatons que la situation sur le terrain est restée relativement stable jusqu'à présent. Le cessez-le-feu continue d'être respecté sans violations graves. Des affrontements sporadiques entre divers groupes armés sont parfois observés dans certaines régions du pays, mais cela ne change rien à la situation générale. Il reste également nécessaire de poursuivre le travail d'unification des forces armées, ce qui relève du domaine politique et est directement lié à des progrès réalisés en vue d'un règlement global.

Nous sommes également favorables à un retrait synchronisé, équilibré, progressif et échelonné de tous les groupes armés et unités militaires non libyens. Dans le cas contraire, l'équilibre fragile qui s'est instauré sur le sol libyen risquerait fort d'être rompu.

Nous nous félicitons du compromis obtenu en ce qui concerne la direction de la Banque centrale de Libye. L'unification des institutions publiques, y compris financières, et la préservation de l'unité de la Banque centrale ont une incidence sur le processus de règlement libyen. En même temps, nous estimons que certains aspects de la politique financière et économique dans l'ancienne Jamahiriya relèvent strictement des affaires intérieures et ne peuvent pas être qualifiés de questions de paix et de sécurité. Nous ne voyons guère l'utilité des tentatives d'imposer une gestion tatillonne de ces processus de l'extérieur.

Nous notons également la reprise de la production de pétrole au niveau de plusieurs champs pétrolifères de l'est. Nous comprenons parfaitement l'importance que revêt la stabilité de l'approvisionnement pour les Libyens, étant donné que le gros des revenus du pays provient des recettes pétrolières, et que ces revenus servent ensuite à améliorer les conditions de vie, à payer les fonctionnaires et à assurer un approvisionnement ininterrompu en électricité.

Dès lors, nous sommes surpris de la vive réaction des représentants de certains pays occidentaux à la moindre interruption dans la fourniture d'hydrocarbures libyens. On dirait que le pétrole est la seule chose qui les intéresse en

Libye. C'est très curieux, non seulement au vu des autres problèmes pressants qui se posent à la Libye, mais également dans le contexte d'une escalade régionale sans précédent au Moyen-Orient, qui risque d'engloutir de plus en plus d'États. Nous considérons que les intérêts opportunistes de tel ou tel acteur ne devraient pas prendre le pas sur les tâches urgentes qui ont trait au règlement politique libyen.

Nous ne pouvons pas nous permettre de traîner les pieds sur cette question, car l'avenir du pays dépend de la vitesse à laquelle les parties pourront trouver un dénominateur commun. À cet égard, il est important de regrouper les approches des acteurs extérieurs et de fédérer leurs efforts afin d'aider le pays à sortir de la crise et de veiller à ce qu'aucun protagoniste ne prenne de mesures abruptes et destructrices, ce qui permettrait par ailleurs d'éviter une nouvelle escalade.

Nous sommes convaincus qu'il ne faut pas que la Libye devienne le théâtre d'une compétition entre divers États, chacun servant ses propres objectifs dans le pays. Nous souscrivons au consensus international concernant le rôle central que l'ONU devrait jouer dans le processus de règlement libyen. Nous tenons en particulier à insister sur notre appui indéfectible aux efforts de l'élément central de cette configuration, à savoir la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Nous déplorons que la période intérimaire s'éternise depuis le départ de M. Bathily. Nous comprenons bien qu'en dépit de l'action diligente de son ancienne équipe, la Mission ne peut pas s'acquitter pleinement de sa fonction la plus importante, la facilitation du dialogue national, tant qu'on n'aura pas nommé à sa tête une nouvelle personne compétente et approuvée par le Conseil. Dans ces conditions, nous ne sommes pas en mesure de souscrire à une prorogation du mandat de la MANUL pour une longue durée. Nous sommes prêts à travailler au règlement de cette question dans les meilleurs délais. Nous notons que le Secrétaire général est pareillement disposé. Nous croyons comprendre que M. Guterres va très prochainement proposer de nouvelles candidatures. Cela nécessitera de tenir dûment compte des vues des parties libyennes et des acteurs régionaux.

**M. Dharmadhikari** (France) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Stephanie Koury, de même que le Représentant permanent du Japon et M<sup>me</sup> Bugaighis, pour leurs présentations.

La France salue la nomination du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la Banque centrale libyenne à la suite de l'accord trouvé entre la Chambre des représentants et le

Haut Conseil d'État, sous les auspices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous espérons que le conseil d'administration de la Banque centrale sera nommé dans les délais prévus par cet accord.

Il s'agit d'une étape importante pour avancer vers l'unité, la stabilité et la transparence des institutions libyennes. Je réitère le plein soutien de la France au travail de médiation mené par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Koury. Cette dernière étape est positive, mais insuffisante. Le processus politique est dans l'impasse, ce qui alimente l'insécurité et l'instabilité du pays. Les élections présidentielle et législatives ont été reportées sine die en décembre 2021, faute de gouvernement unifié. Il est urgent de résoudre les crises récentes, mais nous devons surtout trouver les solutions à leurs causes profondes pour mettre un terme au cycle de tensions en Libye. C'est pourquoi le processus politique doit être relancé pour mener à la formation d'un gouvernement unifié, seul à même de permettre la tenue des élections présidentielle et législatives simultanées, conformément à la volonté des Libyennes et des Libyens.

Sur le plan sécuritaire, le respect du cessez-le-feu et sa consolidation doivent être poursuivis. Il est essentiel d'œuvrer à la réunification des institutions militaires et de continuer à soutenir le travail de la Commission militaire conjointe 5+5. Ce processus est indispensable pour que la Libye retrouve sa souveraineté et sa stabilité, hors des influences étrangères. La France soutient cet effort.

Le rôle des Nations Unies est crucial pour sortir de l'impasse. Je veux ici rappeler le plein soutien de la France au travail de médiation mené par la MANUL. L'actuelle période de transition doit être l'occasion de mener une réflexion approfondie sur ses objectifs stratégiques : un mandat clair, des objectifs stratégiques précis et une capacité renouvelée à les mettre en œuvre doivent lui permettre d'assumer pleinement son rôle.

Nous réitérons notre appel à ce que tout soit fait pour garantir la libre expression des électeurs libyens lors des prochaines élections municipales. Nous sommes préoccupés par la situation des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile et encourageons les autorités libyennes à coopérer avec la MANUL, les agences des Nations Unies et l'Union européenne contre la traite des êtres humains et les trafiquants. La France soutient les programmes menés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations en Libye.

Le rôle de l'ensemble des parties libyennes est fondamental pour tracer le chemin vers une sortie de crise.

La communauté internationale et les partenaires de la Libye doivent surmonter leurs différends et soutenir pleinement la souveraineté et l'indépendance libyennes. Nous le devons, collectivement, au peuple libyen, première victime de l'impasse actuelle.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M<sup>me</sup> Stephanie Koury, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Libye, et l'Ambassadeur Yamazaki, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de leurs exposés. J'ai également écouté avec attention la déclaration faite par M<sup>me</sup> Bugaighis. Je salue la présence du Représentant permanent de la Libye à la séance de ce jour.

Au vu des faits récents survenus en Libye, je souhaite aborder les points suivants.

Premièrement, nous devrions intensifier le dialogue et les consultations afin de sortir de l'impasse politique. La Libye se trouve actuellement à un stade critique de sa reconstruction pacifique, et la progression de la transition politique revêt une importance cruciale pour y garantir la paix et la stabilité à long terme. Ces derniers temps, la Haute Commission électorale nationale a promu activement les élections locales. Toutes les parties sont parvenues à un consensus sur la nomination d'un nouveau gouverneur pour la Banque centrale de Libye et se sont engagées à apaiser les tensions. Ces efforts sont louables. Nous appelons toutes les parties à continuer de souscrire à l'idée générale d'un règlement politique, à renforcer le dialogue et les consultations et à réunir un consensus plus large pour la reprise rapide des négociations politiques et la mise en place d'institutions publiques unifiées.

Cette semaine, les dirigeants du Congo, de la Mauritanie et de l'Union africaine conduiront une mission en Libye pour s'entretenir avec les parties. Nous espérons que cette visite aura un effet positif en termes de renforcement du dialogue, de rétablissement de la confiance et de rapprochement des points de vue. Il faut que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts déployés afin de trouver des solutions africaines aux problèmes africains et de promouvoir une solution politique à la question libyenne. Nous appelons au respect de la souveraineté, de l'unité et de la souveraineté territoriale de la Libye et réitérons notre appel pour que les forces armées extérieures et les mercenaires se retirent de Libye dans les plus brefs délais, sans heurts et en bon ordre.

Deuxièmement, nous devons désamorcer les tensions et maintenir la sécurité et la stabilité. La Libye est depuis longtemps en proie à la guerre civile et au conflit, avec une

structure de sécurité extrêmement divisée, et certaines de ses actions unilatérales récentes ont exacerbé une situation de sécurité déjà fragile. La Chine appelle toutes les parties libyennes à mettre au premier plan les intérêts du pays et de la population, à faire preuve de retenue et de raison, à continuer de respecter strictement l'accord de cessez-le-feu, à appliquer les décisions de consensus de la Commission militaire conjointe 5+5 et à œuvrer de concert à la préservation de cette détente âprement obtenue.

L'intervention militaire de forces extérieures en Libye il y a 13 ans a entraîné nombre de conséquences graves et fait le lit du terrorisme. Les pays de la région continuent d'en faire les frais. Le mois dernier, durant le débat général de l'Assemblée générale, M. Al-Manfi, Président du Conseil présidentiel libyen, a de nouveau insisté sur les problèmes de terrorisme qui se posent aujourd'hui à la Libye. Nous demandons à toutes les parties de prêter attention à cette question et de continuer à soutenir la Libye dans le renforcement des efforts de lutte contre le terrorisme et le maintien de la sécurité aux frontières.

Troisièmement, nous devons prêter attention aux défis humanitaires et améliorer les moyens de subsistance des populations. En raison de l'instabilité politique persistante, de la détérioration de la situation économique et d'autres facteurs, des centaines de milliers de Libyens ont besoin de toute urgence d'une aide humanitaire. L'immigration clandestine, le conflit au Soudan, les inondations et autres catastrophes naturelles ont encore aggravé la situation humanitaire. La communauté internationale doit continuer à renforcer l'aide humanitaire à la Libye et apporter un soutien plus constructif à son développement et à sa reconstruction. La Chine se félicite du récent consensus auquel sont parvenues les parties libyennes au moyen de consultations sur la réouverture des champs pétroliers et des ports. Nous encourageons la Libye à faire bon usage de ses ressources pétrolières et à utiliser ses revenus pétroliers pour améliorer le bien-être de sa population. Dans le même temps, le Conseil doit accorder une attention particulière aux préoccupations des autorités libyennes concernant les avoirs gelés à l'étranger et trouver une solution dans les meilleurs délais afin d'éviter que le peuple libyen ne perde ses richesses.

La Chine est favorable à ce que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) joue le rôle qui lui revient dans la médiation de la question libyenne et redouble d'efforts pour faire progresser la transition politique et parvenir à une paix durable en Libye. Le Conseil mène actuellement des consultations sur le renouvellement du mandat de la MANUL. La Chine est prête à

participer de manière constructive à ces consultations et à œuvrer en faveur d'un consensus entre toutes les parties.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la responsable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Koury, de son point de situation et de son excellent travail à la tête de la Mission. Je sais aussi gré à M<sup>me</sup> Bugaighis de son exposé important. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye, qui se joint à nous aujourd'hui.

Tout d'abord, le Japon se félicite de l'accord conclu entre les parties libyennes en vue de nommer un gouverneur et un vice-gouverneur de la Banque centrale de Libye et de son approbation par la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, sous l'égide de la MANUL. Compte tenu du rôle important que joue la Banque centrale dans l'économie libyenne, le Japon appelle les acteurs concernés à poursuivre leur collaboration constructive afin de garantir une distribution équitable et transparente des richesses nationales, qui proviennent principalement des recettes pétrolières. En outre, aucun parti ne doit utiliser le contrôle des sources de la richesse nationale de la Libye comme moyen de pression sur ses rivaux. Dans cette optique, le Japon se félicite de la levée de la force majeure sur les champs pétroliers afin de permettre la reprise de la production pétrolière. Le Japon appelle les parties et les institutions libyennes à s'abstenir de toute action ou décision unilatérale ou de tout recours à des mesures coercitives susceptibles d'accroître les tensions et la méfiance, et à placer les intérêts de la population au-dessus de leurs propres ambitions.

Depuis la dernière séance d'information du Conseil de sécurité consacrée à cette question (voir S/PV.9709), la MANUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport choquant sur les charniers découverts à Tarhouna. Le rapport révèle des détails sur les violations massives des droits humains et les atteintes à ces droits qui ont été commises dans la ville entre 2013 et 2022. À cet égard, la semaine dernière, la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a accédé à la demande du Procureur de lever les scellés sur six mandats d'arrêt délivrés dans le cadre de la situation en Libye. Le Japon appuie fermement les contributions de la CPI à l'état de droit et à la dignité humaine. Ces crimes ne sont pas de simples événements du passé de la Libye. Des violations systématiques des droits humains et des restrictions excessives de l'espace civique continuent d'être signalées. La situation des migrants est également très préoccupante. Les responsables doivent répondre de leurs actes et l'état de droit doit prévaloir.

S'agissant de la situation politique, le Japon reste préoccupé par l'absence de progrès clairs permettant de sortir de l'impasse politique prolongée. Nous réaffirmons notre soutien à un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par l'ONU, qui ouvrirait la voie à des élections nationales crédibles et ouvertes à tous, rétablirait la légitimité des institutions nationales et constituerait une base solide pour la paix et la sécurité en Libye et dans la région. Dans ce cadre, il faut garantir l'égalité des genres et le respect des principes relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans l'ensemble de la société libyenne. Le Japon se félicite par ailleurs des efforts déployés par l'Union africaine pour revitaliser le processus de réconciliation nationale, en complément du rôle joué par l'ONU.

Dans le courant du mois, le Conseil de sécurité renouvellera le mandat de la MANUL. La complexité de la situation politique, économique, humanitaire et des droits humains et des conditions de sécurité en Libye exigeant une attention internationale soutenue, le Japon est favorable à une prorogation d'un an du mandat de la Mission afin de lui permettre de mener à bien les tâches qui lui incombent.

Pour terminer, le Japon renouvelle son plein soutien à la Mission et son attachement résolu aux aspirations du peuple libyen à la paix, à la sécurité, à la prospérité et à la dignité.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Suisse.

Je remercie la Représentante spéciale adjointe et responsable Stephanie Koury, l'Ambassadeur Yamazaki et M<sup>me</sup> Hala Bughaighis, représentante de la société civile, pour leurs exposés. Je salue la participation du représentant de la Libye.

La paix ne signifie pas seulement l'absence de guerre. La paix nécessite également la confiance dans les institutions de l'État, le respect du droit international, ainsi que la sécurité socioéconomique. À cet égard, il est d'autant plus important que nous ayons pu entendre aujourd'hui une représentante de la société civile libyenne. Ses propos essentiels s'adressent au Conseil, à la communauté internationale et à la Libye. À la lumière de son intervention, j'aimerais aujourd'hui souligner trois points.

Premièrement, nous réitérons notre appel en faveur de l'unification des institutions libyennes. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord sur la Banque centrale. Il met en évidence la capacité des parties libyennes à surmonter leurs défis. Nous soutenons les appels de la

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) en faveur de la mise en œuvre de cet accord, et nous saluons le rôle de médiation qu'elle a joué. Nous continuerons donc à nous engager aux côtés de la MANUL en faveur du processus politique libyen.

Deuxièmement, l'impasse politique prolongée en Libye ne peut être résolue que par un processus politique s'appuyant sur un dialogue inclusif. Ce dialogue doit remettre le pays sur la voie des élections. À cet égard, nous, le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale, avons une responsabilité. Nous devons agir de manière cohérente et dans l'intérêt du peuple libyen. Dans ce contexte nous maintenons notre soutien à la MANUL. Nous encourageons également le Secrétaire général à nommer une ou un représentant(e) spécial(e) dès que possible. En outre, la réconciliation nationale en Libye est liée au processus politique. Nous saluons les efforts de l'Union africaine et de la République du Congo pour l'organisation d'une conférence sur la réconciliation nationale. Des synergies entre leur engagement et le travail mené par la MANUL doivent être garanties.

Troisièmement, il est essentiel de créer un environnement favorable pour faire avancer le processus politique. Cela inclut un processus électoral qui garantisse la participation des femmes et de toutes les minorités. Cela inclut aussi un espace civique libre et sûr, sans repré-sailles. Cela inclut également la prévention des violations du droit international humanitaire et des droits humains. La Suisse est alarmée par les disparitions forcées, arrestations et détentions arbitraires. Elle appelle à la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement, ainsi qu'à la garantie du droit à un procès équitable. Il est nécessaire que nous, la communauté internationale, travaillions avec nos partenaires libyennes et libyens pour trouver une solution à ces questions.

Puisque la paix ne signifie pas seulement l'absence de guerre, nous avons la responsabilité de soutenir le peuple libyen pour lui permettre de progresser dans tous les domaines évoqués aujourd'hui par M<sup>me</sup> Bughaighis, issue de la société civile. La Suisse est prête à poursuivre son engagement à cet égard.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

**M. El-Sonni** (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également

M<sup>me</sup> Stephanie Koury de son exposé, ainsi que le représentant du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous remercions également M<sup>me</sup> Hala Bugaighis de sa participation à la présente séance.

Avant d'entamer ma déclaration, je voudrais faire une remarque sur le travail du Comité des sanctions. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, le Comité des sanctions reçoit de la correspondance au sujet des avoirs bloqués, dans laquelle figurent des demandes d'autorisation ou des exceptions concernant la Libyan Investment Authority. Cependant, nous n'avons jamais été informés officiellement de cette correspondance par le Comité des sanctions. Nous ne recevons ces informations que grâce à nos amis au sein du Conseil, ce qui est inacceptable, car nous ne pouvons donc pas y répondre officiellement. Sachant que le Japon est très intéressé par la modernisation des méthodes de travail du Conseil de sécurité, nous demandons au Comité des sanctions, présidé par notre collègue, le représentant du Japon, de nous informer officiellement de toute demande formulée ou dérogation demandée par d'autres pays, afin que nous puissions y répondre officiellement également. C'est un des domaines où une amélioration est possible.

Nous avons écouté l'exposé de M<sup>me</sup> Koury et les déclarations des membres. Comme nous le savons tous, la situation n'a guère évolué depuis la dernière séance d'information consacrée à cette question (voir S/PV.9709). Le processus politique n'a pas réellement progressé jusqu'à présent. Il ne fait aucun doute que l'escalade récente des crises régionales et internationales a eu une incidence directe et indirecte sur la situation dans mon pays, et a eu un effet dommageable sur le consensus au sein du Conseil et sur ses priorités. C'est pourquoi, dans ma déclaration d'aujourd'hui, j'appellerai le Conseil à apporter son appui sur les cinq points suivants.

Premièrement, nous réaffirmons qu'il importe que tout le monde respecte l'Accord politique libyen et ses résultats en tant que référence de base pour parvenir à une solution politique concrète en Libye et mettre fin aux tentatives de certains, qu'il s'agisse de pays ou d'individus, de creuser la fracture institutionnelle, afin que nous puissions parvenir à des solutions qui soient véritablement dirigées et contrôlées par les Libyens et qui concrétisent l'unité et la souveraineté de la Libye sur son territoire, conformément aux aspirations du peuple libyen.

Deuxièmement, nous devons soutenir les processus de dialogue national afin de nous mettre d'accord sur toutes les questions litigieuses en suspens concernant

les lois électorales. Cela mettra un terme à la crise et débouchera sur l'organisation d'élections législatives sous la supervision de la communauté internationale et de l'ONU. Les membres savent que nous organiserons des élections municipales le mois prochain. Cela montre que nous sommes capables d'organiser des élections et que le problème de la Libye n'est pas d'ordre technique ou logistique, mais politique. Nous devons nous efforcer de mener à bien toutes les phases de transition afin d'ouvrir la voie à une stabilité permanente et de faire cesser toutes les ingérences négatives dans les processus décisionnels libyens.

Troisièmement, nous devons nous appuyer sur la stabilité, bien que relative, des conditions de sécurité, et redoubler d'efforts pour unifier les institutions militaires et de sécurité sous une autorité civile unifiée, tout en mettant fin à toute présence étrangère sur le territoire libyen.

Quatrièmement, nous devons faire fond sur l'accord relatif à la Banque centrale qui a été conclu entre les institutions souveraines pour parvenir à un consensus sur les étapes et les dispositions financières restantes ainsi que sur un budget unifié. Nous devons profiter de la dynamique actuelle pour régler les questions politiques et économiques pendantes. Nous réaffirmons que le pétrole ne saurait être utilisé comme un outil politique de pression ou de chantage, car cela inflige à chaque fois de graves dommages à l'économie nationale et aux citoyens. Nous espérons que ce que je qualifierais de récent sursaut international et l'élan qui a permis de trouver une solution en ce qui concerne la Banque centrale auront le même effet et permettront de trouver une solution durable au problème politique. Il ne faut pas que les différents acteurs manifestent uniquement leur intérêt lorsqu'il s'agit d'argent ou de ressources.

Cinquièmement, nous devons soutenir le rôle de l'Union africaine dans le processus de réconciliation nationale. Nous nous réjouissons à la perspective de la visite de l'Union africaine en Libye le mois prochain, dans le cadre des préparatifs en vue de la tenue d'une conférence de réconciliation nationale dans les plus brefs délais. Nous appelons donc l'ONU et la communauté internationale à soutenir ce processus afin qu'il soit le point de départ et le moteur du règlement de toutes les autres questions d'ordre politique, économique et de sécurité, qu'il aboutisse à un consensus national et qu'il permette de faire renaître la confiance entre les Libyens.

Pour terminer, comme dit l'adage, il y a un temps et un lieu pour tout. C'est pourquoi il est de mon devoir de rappeler aujourd'hui aux membres leur responsabilité directe et celle du Conseil quant à la situation dans la

bande de Gaza et en Cisjordanie après un an de violations systématiques et de génocide contre le peuple palestinien. Le Conseil se réunira plus tard dans la journée pour discuter de la situation en Palestine. La crise s'est étendue au Liban et à d'autres pays. Le sang des dizaines de milliers de femmes et d'enfants innocents qui ont été tués et de ceux qui continuent de l'être sous les yeux des membres du Conseil entachera à jamais la conscience de tous ceux qui ont soutenu ces actes d'agression et ces atrocités ou qui les ont passés sous silence.

Malgré les efforts de plusieurs pays, en particulier de l'Algérie en sa qualité de représentante du Groupe des États arabes au Conseil, aucun accord de cessez-le-feu n'a encore été mis en œuvre. Les forces d'occupation israéliennes n'ont pas eu à répondre de leurs actes et n'ont pas été punies pour les crimes qu'elles commettent. En ce moment même, elles perpètrent un nouveau massacre dans le camp de Jabaliya. L'entité israélienne a bafoué toutes les résolutions du Conseil et s'est même moquée à

maintes reprises du Conseil et de l'Organisation, ainsi que du Secrétaire général. Quelle est la position du Conseil à cet égard ? Quelle est sa position quant à l'invocation du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à l'activation du Comité des sanctions contre les criminels et les obstructionnistes, ou encore à l'embargo sur les armes ? Il n'y a rien eu de tout cela.

Il est malheureusement évident que ces mesures sont conçues pour être appliquées uniquement à certains pays et non à d'autres, et que la pratique du deux poids, deux mesures persiste. Je rappelle donc que l'histoire a retenu, et continuera de retenir, toute cette inaction. L'histoire sera impitoyable pour ceux qui n'ont rien fait.

**Le Président :** Il n'y a plus d'oratrices ou d'orateurs inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 40.*